

Taxe scolaire 2021-2022

Dates d'échéance

1^{er} versement : 6 août 2021

2^e versement (lorsqu'applicable) : 3 novembre 2021

Modes de paiement

- Par Internet sur le site de votre institution financière
- Au guichet de votre institution financière
- Par chèque
- Par prélèvement préautorisé ^{1,2}

1. Pour opter pour ce mode de paiement, vous devez acheminer le formulaire électronique, disponible sur le site Web du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, **au plus tard le 15 avril** de l'année précédant la mise en application.

Toute nouvelle demande sera effective à compter de **l'année prochaine seulement, soit en juillet 2022.**

Pour régler la facture émise en **juillet 2021**, veuillez utiliser l'un des trois autres modes de paiement.

2. Le prélèvement préautorisé est applicable seulement à la facturation annuelle et ne permet pas de régler des comptes supplémentaires de taxe scolaire émis en cours d'année.

Coordonnées de la taxation scolaire
450 372-9297

taxesco@cssvdc.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture régulières

Du lundi au vendredi : 8 h 15 à 12 h / 13 h à 16 h 15

Heures d'ouverture estivales

(28 juin au 20 août 2021)

Du lundi au jeudi : 8 h à 16 h

Vendredi : 8 h à 12 h 30

Le CSS du Val-des-Cerfs sera fermé
du 17 juillet au 1^{er} août 2021 inclusivement.

cssvdc.gouv.qc.ca

Nouveau taux en vigueur

Avec le projet de loi 3, adopté par l'Assemblée nationale du Québec le 16 avril 2019, le taux de la taxe scolaire de chaque centre de services scolaire pour la prochaine année scolaire, soit 2021-2022, est établi par le ministre et publié dans la *Gazette officielle du Québec* au plus tard le 15 juin de l'année scolaire visée.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le taux en vigueur au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs au 1^{er} juillet 2021, est établi à 0,10540 par tranche de 100 \$ d'évaluation, soit le même que l'année précédente.

Conformément à l'article 303 de la LIP, chaque immeuble imposable aura droit à une exemption partielle de taxe scolaire. Ainsi, la première tranche de 25 000 \$ de valeur taxable sera exemptée.

Changement d'adresse

Vous venez d'acquérir un immeuble ou vous souhaitez recevoir votre compte de taxe scolaire à une nouvelle adresse? Vous devez nous communiquer les bonnes informations postales dans les meilleurs délais afin de régulariser votre situation et d'éviter des frais de retard.

Utilisation de l'enveloppe de retour

À noter que l'enveloppe de retour sert uniquement au paiement par chèque, puisqu'elle est envoyée directement à l'institution financière pour l'encaissement.

Si vous désirez communiquer avec le CSS du Val-des-Cerfs, veuillez consulter les coordonnées au recto de cette page.